



injonction a payer ou assignation

Par **Marial**, le **14/08/2012** à **15:00**

Bonjour

comme c est le mois d aout ...tous les bureaux sont fermes...

je pose donc mes questions ici

J ai recememnt envoyer une mise en demeure de payer a mes anciens locataires. il a ete etabli lors de l' etat des lieux de sortie des degats importants dans l appartement en fev 2012, le manque dnetretien, pas meme le menage fait correctement (plan de travail brule, plaque vitro brisee en plusieurs endroits, etc). L appartement a ete refait a neuf avant peu avant leur entree en juin 2008.je comptais aller au tribunal d instance pour la demande d injonction a payer.

Comme le devis est superieur a 10000 euros, je decouvre que je dois faire appel a un avocat (ou un huissier).

J ai deja perdu beaucoup, donc inclure des frais d avocat si les personnes ne sont pas solvables, je prends encore des risques.

Je voulais savoir si je pouvais faire etabli un autre devis de 10000 euros de moins par exemple (plus de six mois apres leur depart), meme si j ai deja envoye la mise en demeure? Est ce legal?

Personne ne vit dans l appartement, j attends de refaire les travaux pour m y installer.

Je veux rester dans la legalite et aussi eviter de perdre plus d argent. je venais de refaire cet appart en avril 2008,je venais de l acheter et pour mon travail j ai ete forcee de partir a l etranger.

Si je devais prendre un avocat cela couterait combien?

merci d avance

Par **Christophe MORHAN**, le **15/08/2012** à **08:36**

Devant le tribunal d'instance l'avocat n'est pas obligatoire, il vous faut passer par un huissier pour rédiger une assignation en paiement. Pour le coût rapprochez vous de l'huissier.

Par **Marial**, le **16/08/2012** à **21:39**

Bonsoir

J avais appelle le tribunal, qui m'avait bien sur conseilllee de contacter un huissier, et m avait mise en garde du possible refus des huissiers. J ai donc appelel un huissier qui ma conseille un avocat.

Je me suis dit qu il fallait peut etre revoir a la baisse le devis, pour ne pas devoir chercher un avocat...

Je vais donc tenter d autres huissiers

Est ce legal de modifier un devis a la baisse ou il est preferable d envoyer un nouveau devis d un autre entrepreneur?

il est vrai j ai deja fait la mise en demeure...

je suis assez desesperee car mon appart n est pas loue, et je dois le reparer avant de revenir dedans...si je me trouve un emploi en France donc j ai un double loyer...je n avais pas prevu tant de reparations.

merci d avance
m